

Concours normalien étudiant Lettres 2023 Département des sciences de l'Antiquité

– Rapport du jury –

Composition du jury de la session 2023 : F. Bérard, J. Capelle, A. Perrot, D. Petit, C. Rambourg, M. Simon-Mahé.

Pour cette cinquième session du CNEL, ce sont 24 dossiers complets qui ont été reçus et examinés, un nombre à nouveau en légère baisse (27 en 2022, 31 en 2020). Le jury rappelle que tous les étudiants et toutes les étudiantes en sciences de l'Antiquité et en linguistique, quel que soit leur parcours, peuvent présenter leur candidature.

Sur les plans géographique et académique, on observe une plus grande diversité que l'an dernier, avec au total seize établissements représentés, et dix dossiers provenant d'établissements hors Île-de-France (un tiers seulement en 2022). 25% des candidats sont issus de l'université (15% en 2022), et la moitié d'entre eux n'ont pas fréquenté une classe préparatoire l'année précédente.

On notera enfin parmi les candidatures de cette session plusieurs parcours atypiques et intéressants.

La distinction entre le CNEL et les deux parcours « Mondes anciens » du master Humanités de l'ENS semble être entrée dans les esprits ; par précaution, rappelons malgré tout aux candidats des sessions à venir que **le CNEL n'est pas une voie d'admission au master**. La scolarité d'un normalien entré par le CNEL inclut certes la préparation d'un master (soit dans un établissement extérieur, soit dans un établissement composante de PSL, soit à l'ENS-PSL), mais l'admission dans les deux parcours « Mondes anciens » du master fait l'objet d'une procédure séparée.

Admissibilité

Le dossier présenté à l'admissibilité se compose de deux parties :

- un **projet de recherche** correspondant au futur mémoire de M1 (qui sera préparé à l'ENS-PSL ou dans un autre établissement), pour lequel il n'est pas nécessaire d'avoir pris contact avec un directeur potentiel ;
- un ensemble de pièces relatives au **parcours antérieur du candidat** et à son **projet d'études** : relevés de notes, lettre de motivation.

NOTA BENE

Les candidats doivent veiller à fournir des relevés de notes lisibles ; **il est demandé tout particulièrement aux candidats issus de CPGE de fournir le(s) relevé(s) des notes obtenues aux concours (notamment des ENS) présentés les années précédentes.**

Les **projets de recherche** examinés lors de la session 2023 avaient manifestement été préparés avec soin. Les différents domaines des sciences de l'Antiquité y étaient représentés : sept projets en grec (de l'époque classique au IV^e s. de notre ère), treize en latin (de l'époque républicaine au haut Moyen Âge), trois dossiers en archéologie grecque et romaine, un dossier en linguistique latine.

Rappelons que les candidats issus de CPGE peuvent déposer un projet dans ces deux dernières disciplines même s'ils les ont encore peu fréquentées : pour l'admissibilité comme pour l'admission, le jury prend en compte le parcours *individuel*.

Le projet doit comporter au minimum une présentation problématisée du sujet, un (bref) état de la question, une justification du corpus, et développer plusieurs axes de recherche. Les références citées dans la bibliographie doivent être exploitées dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page ; une bibliographie pléthorique et non maîtrisée est contre-productive. Le jury souhaite également insister sur le fait que, s'il est admis de prendre contact avec un futur directeur de mémoire pour le consulter sur la pertinence d'un sujet, cela n'a rien de nécessaire, et le projet est à rédiger par le candidat.

L'appréciation du jury repose pour l'autre moitié sur le **parcours** et le **projet d'études**. Pour le premier, les résultats obtenus en langues anciennes constituent un élément important de l'évaluation. Le **projet d'études** expose quant à lui la formation dont le candidat se propose de se doter s'il est admis, et met en évidence ce que le département et l'École apporteraient à son projet de recherche et plus généralement à son parcours. Il doit être cohérent et personnel.

À l'issue de l'examen des dossiers, le jury a déclaré 13 candidats admissibles. Un candidat également admissible dans un autre département ayant opté pour le DSA, tous les admissibles ont passé les épreuves d'admission.

Admission

Les deux épreuves d'admission sont les suivantes :

- l'**épreuve écrite de spécialité** (trois heures), avec dictionnaire grec-français ou latin-français à disposition des candidats ;
- l'**entretien de motivation** (sans préparation ; 20 min devant le jury), en deux temps : exposé du candidat (5 à 10 min, avec la possibilité de s'aider de ses notes), discussion avec le jury.

Contrairement aux sessions précédentes, l'épreuve orale avait été placée avant l'épreuve écrite. Dans cette configuration nouvelle, l'écrit a souvent nuancé l'impression faite à l'oral par les candidats, mais sans la remettre fondamentalement en question.

L'**entretien de motivation** se déroule en deux temps. En une dizaine de minutes, tout d'abord, le candidat ou la candidate retrace son parcours et expose son projet d'études et de recherche, en terminant sur d'éventuelles perspectives professionnelles. La seconde partie consiste en un entretien avec le jury portant à la fois sur le projet de recherche et sur le projet d'études.

Les candidats sont d'abord jugés sur leur capacité à présenter à l'oral les raisons de leur candidature de façon claire et synthétique. Aucun candidat ne s'est exposé cette année aux périls de l'improvisation, et dans l'ensemble les présentations avaient été bien préparées.

L'entretien proprement dit vise à apprécier tant le caractère personnel du projet de recherche que l'implication du candidat, et sert souvent à départager les dossiers. On rappellera que, face à une question d'un membre du jury, un candidat peut toujours prendre quelques instants pour réfléchir avant de répondre.

Pour l'**épreuve écrite de spécialité**, le jury avait opté à nouveau pour une semi-individualisation des sujets (huit sujets pour treize candidats). En fonction de leur profil et du projet présenté, les candidats se sont vu soumettre soit un texte grec ou latin d'une à deux pages avec traduction française en regard, accompagné de la consigne générale : « En mobilisant toutes les connaissances nécessaires, proposez une explication du texte ci-après, sans oublier de dégager les pistes de réflexion qu'il ouvre dans la

perspective de votre projet de recherche » ou dans certains cas d'une consigne plus précisément articulée au texte, soit un dossier archéologique (voir les sujets 2023 mis en ligne sur le site de l'ENS).

Le candidat doit exploiter le sujet pour manifester sa capacité à comprendre un texte ancien ou un dossier archéologique, à en dégager la portée et, ce faisant, à témoigner de ses connaissances dans le domaine et de sa familiarité avec la langue grecque ou latine. La mise en relation attendue des enjeux du texte ou du dossier avec les problématiques du projet de recherche doit également permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre du recul par rapport à son projet de recherche.

La paraphrase est demeurée cette année un écueil fréquent, de même que l'absence de mise en relation du texte avec le projet de recherche, ou inversement une lecture trop centrée sur les problématiques développées dans le projet ; mais certains candidats ont su proposer des explications d'excellente tenue, riches et bien problématisées.

À l'issue des deux épreuves, six candidates et candidats admissibles ont été proposés à l'admission. Le jury se félicite de cette nouvelle promotion de normaliens étudiants qui viendra renforcer avantageusement les rangs des antiquisants de l'École. Il remercie également de façon plus large l'ensemble des candidates et candidats de leur intérêt pour le département des sciences de l'Antiquité et de leur implication dans la préparation du concours.

Pour le jury du département des sciences de l'Antiquité,
C. Rambourg